

# AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière a adopté, lors de l'assemblée du conseil du 11 mars 2026, le règlement numéro 376-2026 remplaçant le règlement 368-2025 sur les quotes-parts 2026.

Fait et donné à Laurier-Station, ce 16 mars 2026.



Stéphane Bergeron  
Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 16 mars 2026 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 mars 2026.

Signé :   
Stéphane Bergeron  
Directeur général et greffier-trésorier